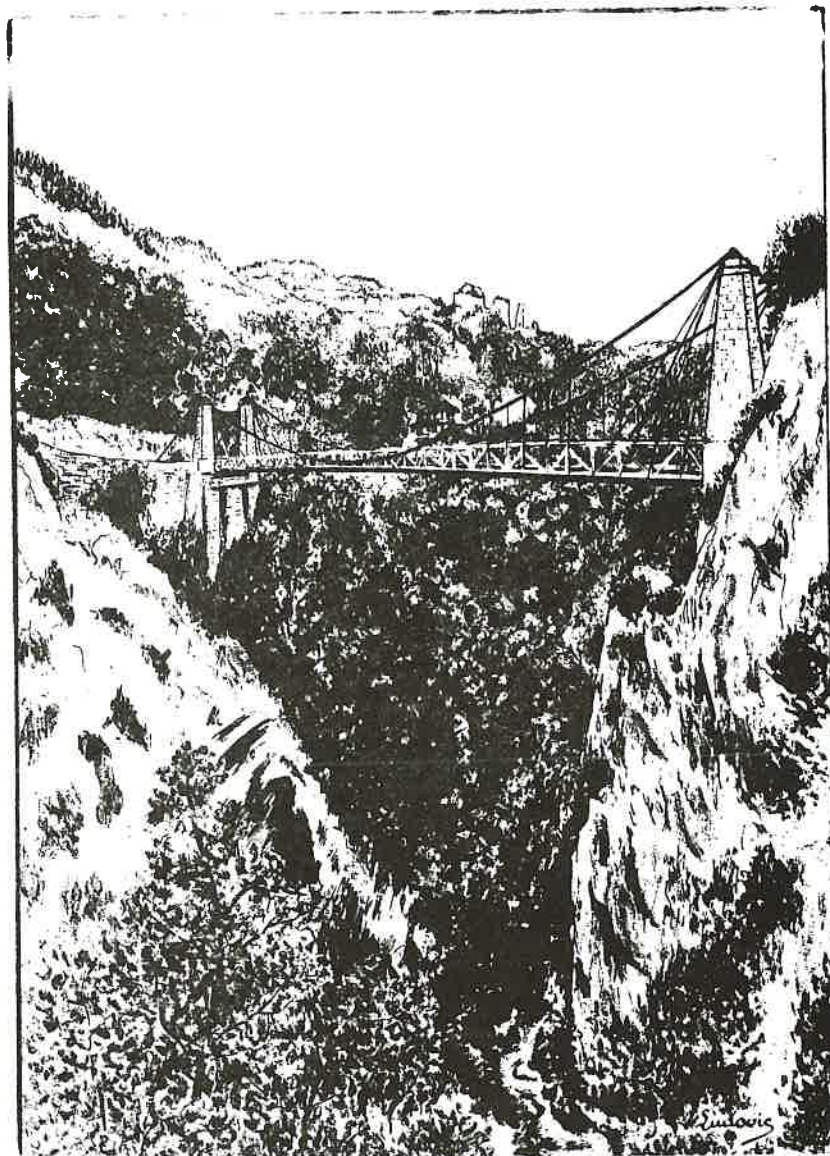


JUILLET 1987



# CUSY

bulletin municipal n° 9



# EDITORIAL DU MAIRE .

1987 - Centenaire du Pont de l'Abîme

-----

Les 22 et 23 août prochain, nous fêterons les 100 ans de ce magnifique ouvrage qui relie notre commune à Gruffy et à la rive droite du Chéran. Cette fête aura un retentissement particulier : ce sera la première fête cantonale.

En effet, ce site merveilleux représente un atout important pour le tourisme régional et bien sûr intéressant pour le canton. Les participants de la commission "tourisme" du Contrat de Pays ne s'y sont pas trompés, et c'est sous leur impulsion que naissait, voilà quelques mois, l'association intercommunale pour l'organisation du centenaire du Pont. Cette association, type loi de 1901, regroupe une cinquantaine de personnes enthousiastes, élus municipaux ou non, issues de toutes les communes du canton, et bien décidées à mettre leur ferveur au service de la collectivité, pour que cette fête soit une réussite... Les commissions constituées, pour partager au mieux l'énorme tâche d'organisation, travaillent d'arrache-pied, comme en témoigne la qualité et la diversité des activités proposées, dont le programme est exposé dans ces pages.

Je tiens, d'ores et déjà, à remercier chaleureusement les participants de notre commune pour leur dévouement au sein des diverses commissions. Mais il reste encore pas mal de travail et je lance un appel aux bonnes volontés, pour apporter leur aide soit à l'organisation matérielle de la fête, soit à la construction du char communal qui participera au défilé du dimanche après-midi (voir Serge BOGEY), soit aux ventes de brochures (très belle réalisation de la commission "recherches historiques" qui recherche des documents d'époque, outils, habits, photos...), d'autocollants, de cartes de soutien, dont la vente permettra d'amortir un peu les dépenses occasionnées.

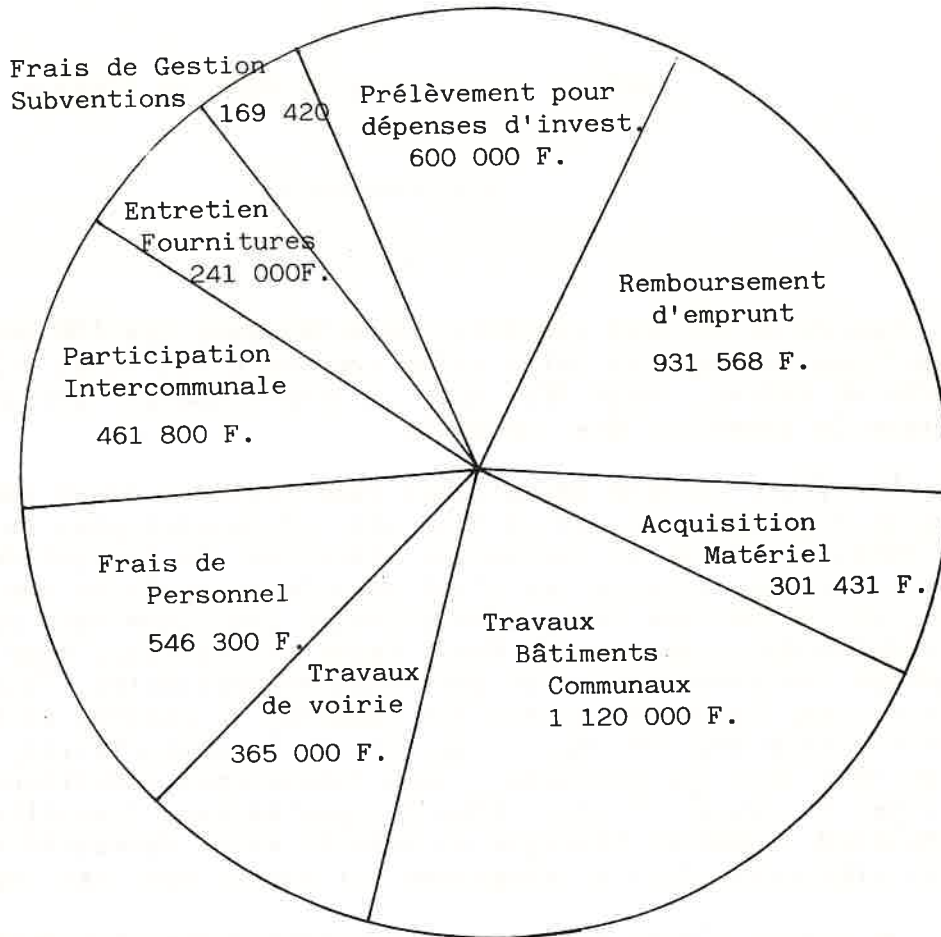
Tous les volontaires se feront connaître à la mairie. Ceux qui seraient intéressés par le relais pédestre qui sillonnera toutes les communes, pourront s'adresser à Jean-Claude GUERRAZ.

Souhaitons que le temps soit propice, afin que la réussite de cette fête prouve que les communes du canton sont capables de se mobiliser pour promouvoir leur patrimoine historique.

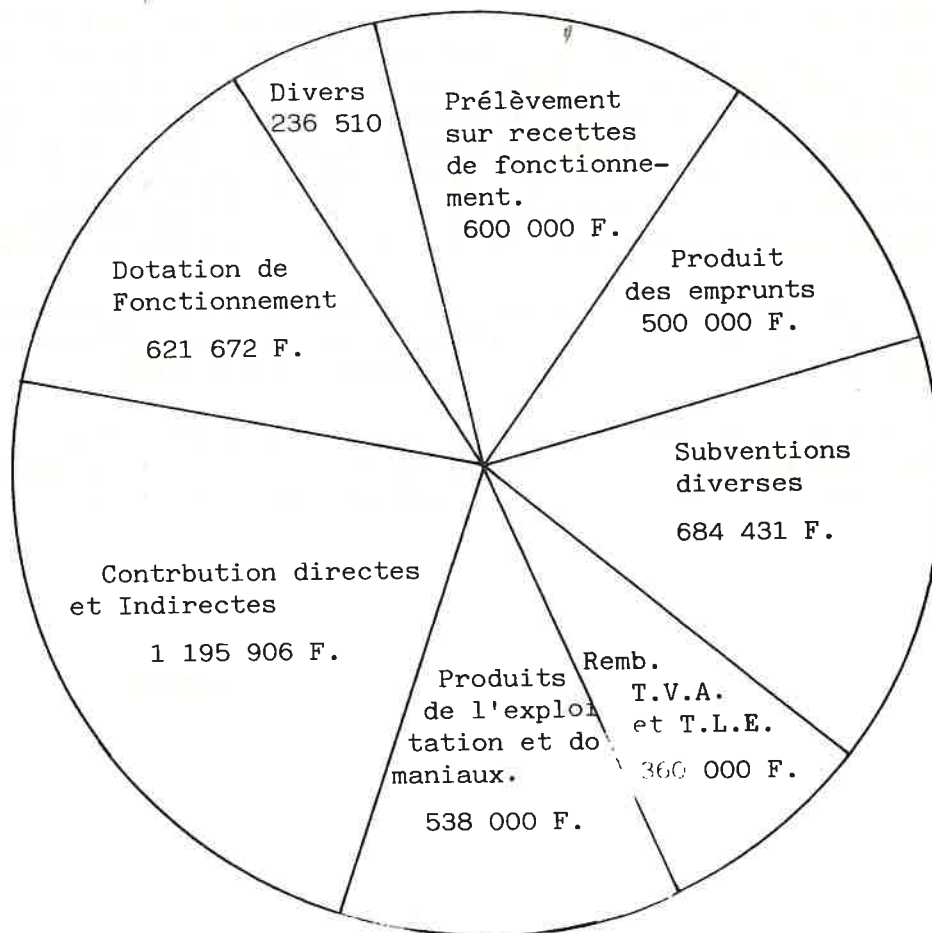
J. ARMAND

# BUDGET 1987

## DEPENSES



## RECETTES



# TRAVAUX ET ACQUISITIONS

## VOIRIE :

- Enrobé route des Filliards
- Route du Pré du Sang
- Route de Meurat
- Canalisation en bordure du CD 911 (La Troppaz - La Pallud)
- Barrière de sécurité sur la route des Chavonnes

## TRAVAUX BATIMENT :

- 2ème tranche du bâtiment scolaire

## TRAVAUX EN FORET :

- Réfection de pistes forestières

## RESEAU D'EAU :

- Captage des Chavonnes

## ACQUISITION DE TERRAINS :

- Terrain "Gros" (source)

## ACQUISITION DE MATERIEL :

- Poteaux d'incendie
- Débroussailleuse
- Ecran de cinéma et cabine de projection
- Compteurs d'eau
- Tondeuse à gazon
- Chaises du Foyer Communal
- Lampadaires des "Rey", "Fésigny" et "Les Filliards"
- Pneus du camion communal



# LES TAXES ☆☆☆☆☆

Dans la plupart des communes, l'une des recettes les plus importantes du budget est représentée par les impôts locaux :

- TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES BATIES
- TAXE FONCIERE SUR PROPRIETES NON BATIES
- TAXE D'HABITATION
- TAXE PROFESSIONNELLE

TAXE PROFESSIONNELLE : Elle s'adresse aux activités industrielles et commerciales, et aux artisans qui emploient au moins deux personnes.

Pour Cusy, la part communale perçue s'élève à environ 320 000 F. 41 personnes (particuliers, commerces, sociétés) sont assujetties à cette taxe. Dans le paragraphe ci-dessous, vous trouverez la part des différentes activités extraite de la copie de la matrice Taxe Professionnelle, année 1986, où le taux communal était de 10,20 %.

\* Entreprises :

- SARL Grosjean.....	102 600 F
- SARL Scierie Dagand...	57 355 F
- SA Buttin.....	44 360 F
- SARL Balthazard	11 150 F

Ah les Taxes !!!



\* Professions libérales : 56 548 F

- ARESTAN Eric, vétérinaire
- DEWEIRDT Jean, dentiste
- BERGER Robert, médecin
- GUERIN Patrick, médecin
- JULLIAND Philippe, notaire
- JULLIAND Pierre, notaire
- LASSERE Andrée, infirmière
- MICHELIN Jean-Marie, kinésithérapeute
- MICHELIN Denis, kinésithérapeute
- O'CONNELL Gérard, médecin
- ROCHE Jean-Denis, dentiste

\* Restaurants : CAVALLI Marie-Claude - 4 696 F

\* Commerces importants : 17 577 F

- PACCARD Maurice, Boulangerie-Pâtisserie
- THIÉRVOZ Jean, Boucherie

\* Commerces moyens : 8 575 F

- SA Sodigral (Etoile des Alpes)
- SNC ARNAUD FASQUELLE, Pharmacie
- PETIT Norbert, Boucherie

\* Cafés-Bars : 2 704 F

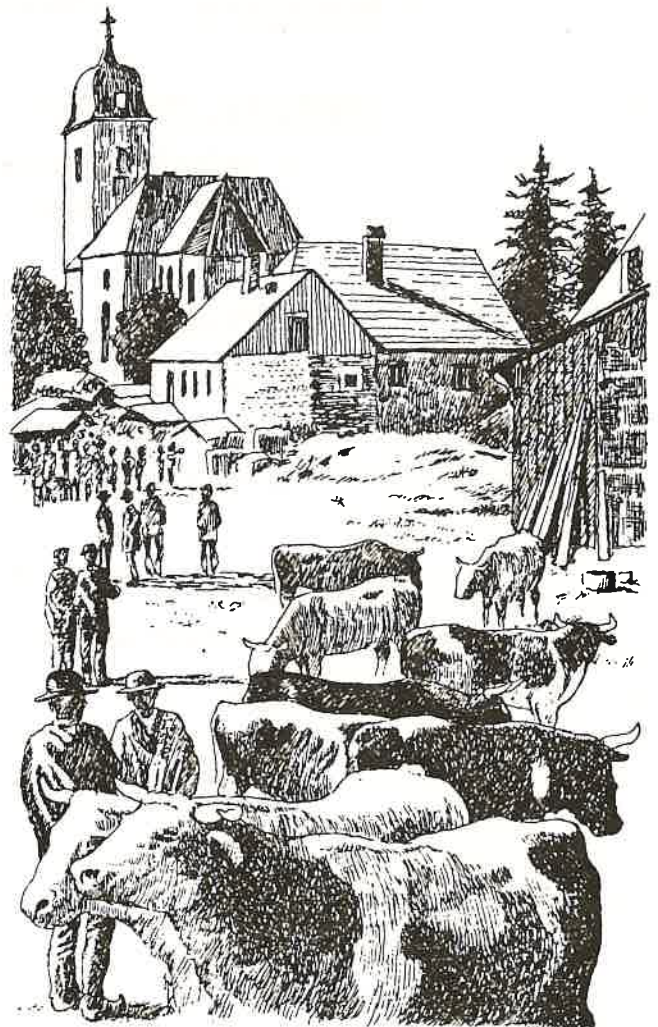
- PISANO Hugues
- BEL Yves
- MONTIGON Jeanine
- PACCARD Madeleine

\* Autres commerces : 3 961 F

- Mme ANDRE
- CHARDON Michel
- MILLION Louis
- THIÉRVOZ Georges

\* Autres activités : 6 562 F

- CRCA Haute-Savoie
- CRCA Sud-Est
- SARL COMALP BOIS
- EDF
- Société laitière annécienne
- GREILLIER François
- GROSJEAN Philippe
- MADANI Ahcène
- PARIS François
- PETIT René
- SARL D.J.T.P.
- REY Raymonde



# PLAN D'OCCUPATION DES SOLS.

L'étude du POS demande plus de temps que prévu. Monsieur le Maire a donc été amené à demander une modification du MARNU en vigueur, pour permettre à certaines personnes de demander un permis de construire sur des terrains qui, ne figurant pas au MARNU, devaient être inclus dans le futur plan communal. Le MARNU modifié est applicable depuis le 10 avril. Il évite ainsi de trop retarder certains projets de construction.

Le plan de zonage du POS est maintenant élaboré. Il comporte plusieurs secteurs :

- Le Secteur U.A. (Chef-lieu et proximité du Chef-lieu)

Ce secteur a vocation d'hébergement, logements, activités commerciales et tertiaires, équipements sportifs et animations, services publics.

Les règles architecturales respecteront les gabarits et les matériaux existants, pour conserver à l'environnement son harmonie traditionnelle savoyarde.

- Le Secteur U.B.

Il est directement lié au secteur U.A., avec une densité légèrement plus faible pour faciliter la création d'espaces verts autour des constructions qui auront des gabarits équivalents à ceux du Chef-lieu.

- Le Secteur U.C.

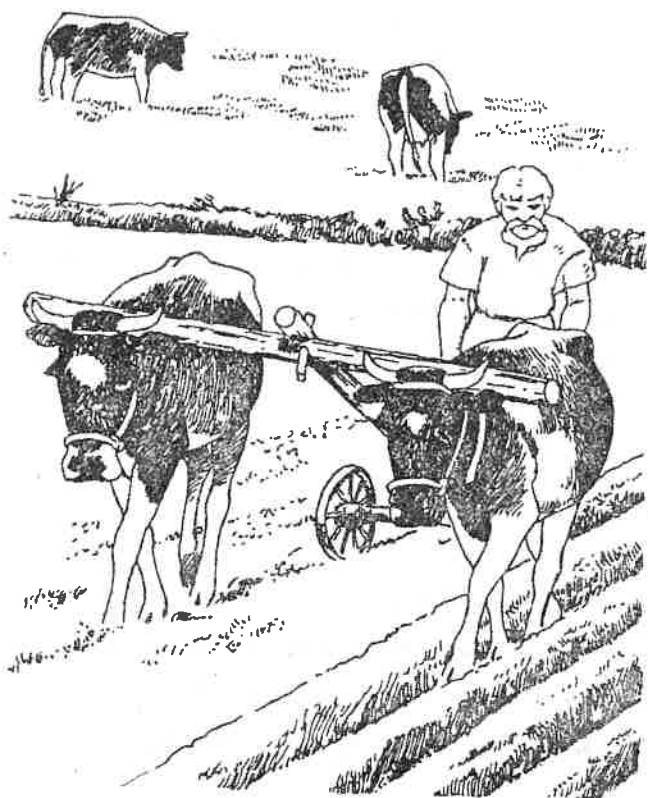
Le secteur U.C. est un secteur de constructions à vocation plutôt individuelles, autour des hameaux existants ou des voies suffisamment équipées, réalisées également dans le respect des matériaux, pentes de toits et gabarits des constructions traditionnelles.



- Le Secteur U.D.

Il est composé par les deux zones artisanales en projet.

La présentation du plan de zonage définitif et du règlement du POS doit avoir lieu début juillet pour une approbation de principe pour le Conseil Municipal, avant sa présentation devant les services publics et aux communes environnantes. Un accord définitif est nécessaire avant mise à l'enquête publique qui aura lieu début 88.



# LES FOSSES



Depuis plusieurs années, la commune s'est équipée d'un matériel permettant l'entretien régulier des fossés des voies communales. Or, trop souvent, nos employés voient leur travail de nettoyage entravé par la négligence de certains. Fils de fer, morceaux de bois, boîtes et bouteilles jetés par inconscience arrêtent la machine et souvent la détériorent.

Nous demandons à chacun de bien vouloir se discipliner et de veiller à l'avenir à ne pas considérer les fossés comme des dépôts d'objets encombrants. Un grand merci à tous.

Nous demandons aussi, afin de faciliter curage et élagage, que les clôtures des prés et jardins soient établies à une distance raisonnable des voies de circulation, de façon à ce que le travail de nettoyage soit possible avec les engins communaux sans que ceux-ci ne se prennent dans les fils et clôtures posés trop près des limites raisonnables. Encore merci.

Le Conseil Municipal



## CIRCULATION EN FORET

---



Monsieur le Maire rappelle l'arrêté du 01.08.81 qui interdit toute circulation de véhicule dans la forêt communale pour préserver le calme et éviter des dégradations inexcusables. Une surveillance accrue va être effectuée. Des procès verbaux seront dressés par les personnes assermentées, en particulier en ce qui concerne la circulation des véhicules tous-terrains, 4 x 4 et deux roues qui n'ont pas place dans nos bois.



## DIVAGATION DES CHIENS

---

A la suite de nombreuses plaintes et devant le relâchement de la surveillance des chiens, les propriétaires de ces animaux sont avisés que, dorénavant, tout chien en divagation sera capturé par le garde communal et mis en fourrière.

Si le propriétaire est identifiable, un procès-verbal lui sera dressé.

Si le chien n'a ni collier gravé, ni tatouage, il sera au bout de 48 h mis à la disposition de la S.P.A.

# LE PONT



CUSY

6-7-87



# DE L'ABÎME

Plus personne ne peut l'ignorer, cette année est celle du centenaire du Pont de l'Abîme. D'importantes manifestations sont prévues ; beaucoup d'entre-vous ont été mis à contribution ou le seront.

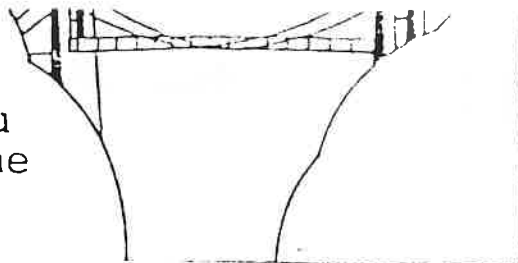
Il était essentiel que les enfants prennent conscience de notre patrimoine et soient ainsi de la fête...

Sous l'égide de l'Administration des P.T.T., les enfants du canton ont participé à un grand concours de dessin. Un jury a sélectionné (en fonction de critères techniques) l'un d'entre eux pour en faire la flamme dont les P.T.T. ornent notre courrier en ce moment.

Mais tous les autres dessins ont leurs qualités et témoignent des talents et de l'imagination de nos enfants. C'est pour cela que nous en offrons quelques uns à votre admiration.

Et vive le Pont de l'Abîme, notre centenaire.

1987



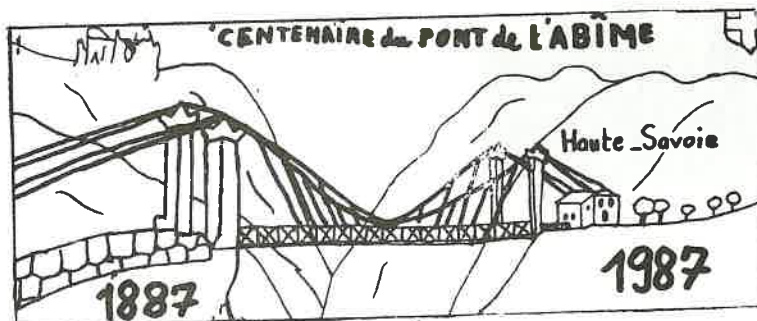
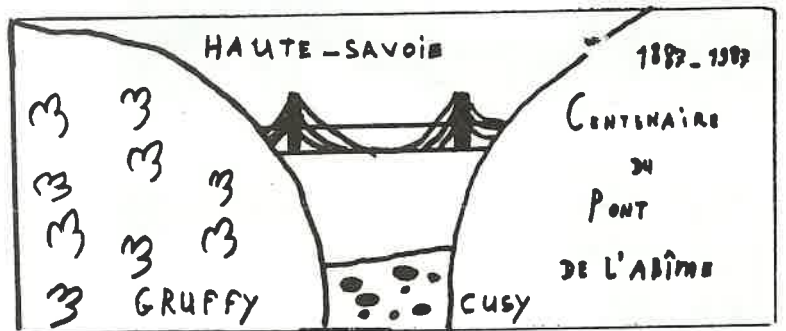
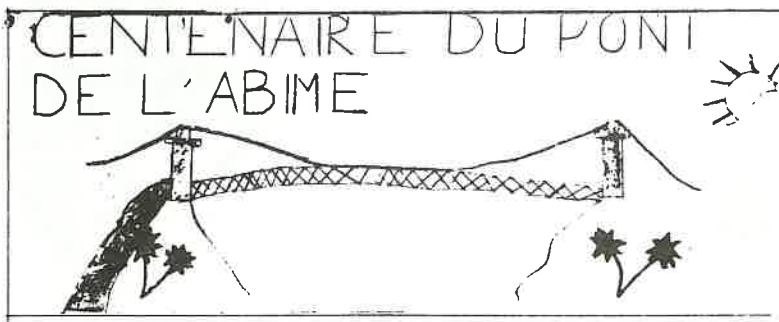
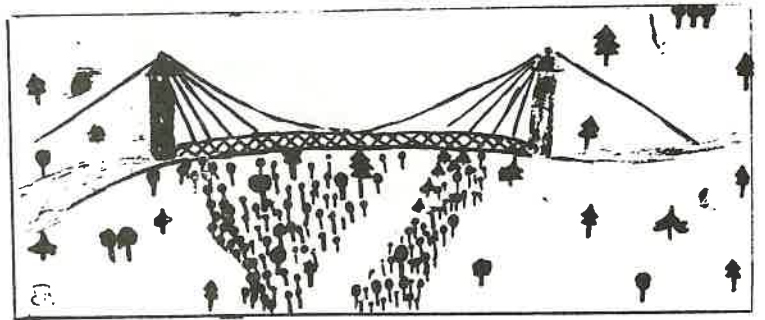
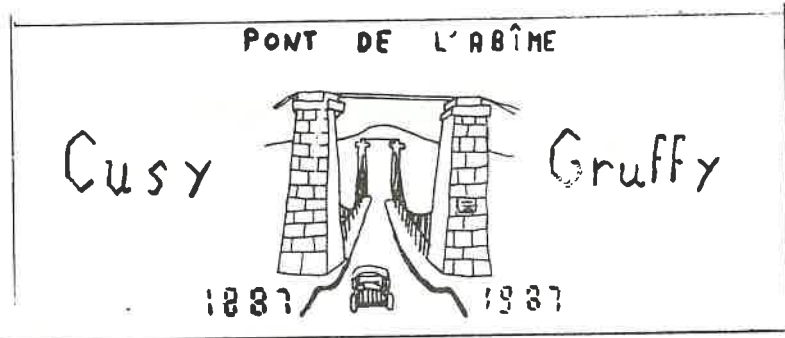
Centenaire du  
Pont de l'Abîme  
haute-savoie

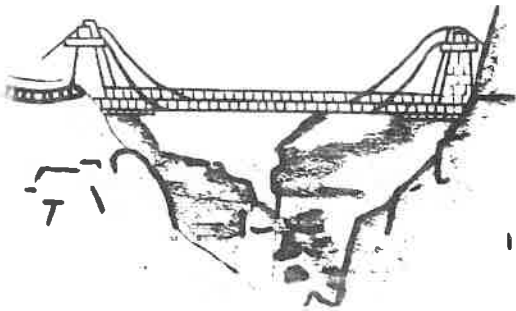
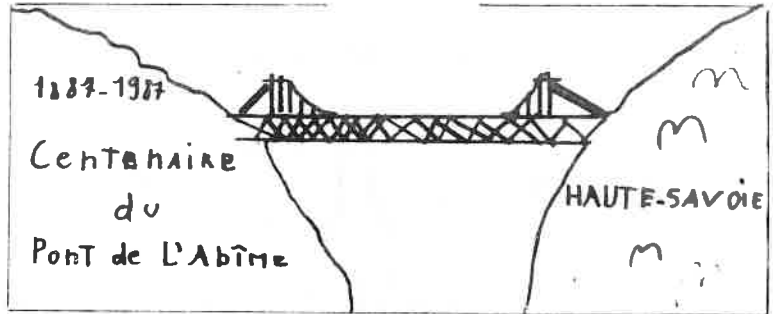
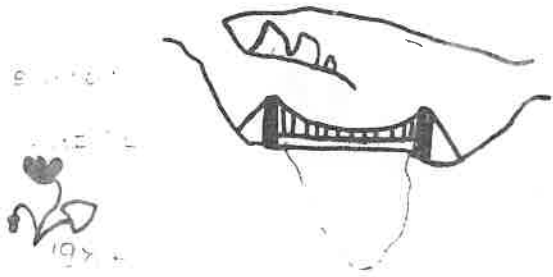
PROGRAMME

HORAIRE	ACTIVITE PRINCIPALE	ANIMATIONS PARALLELES
<u>Samedi</u>		
Journée		
Tombée de la nuit	Descente aux flambeaux Son et lumière avec feu d'artifice	vente philatélique brochures - expo  Musique - Sono ou groupes
22 heures 45	Bal type disco-musette	
<u>Dimanche</u>		
7 heures 30 - 11 heures	Relais à travers le canton avec voitures et motos anciennes  + Office religieux	Navettes de calèches des parkings au Pont Au Pont: vente des brochures, autollants cartes .....
11 heures	Arrivée des relais, des voitures, des gens habillés	
11 H 15 - 11 H 45	INAUGURATION	
11 H 45 - 12 H 30	VIN D'HONNEUR	MUSIQUE
12 H 30 - 14 H 30	REPAS	AU PONT
A PARTIR DE 14 H 30	Chorales Groupes folkloriques Fanfares Groupe patoisant	Spéléo Escalade Delta-planes
17 H 30	Hommage des communes au Pont - Défilé.	MUSIQUE
18 H - 18 H 30	Bal traditionnel	

En permanence le samedi : vente philatélique de brochures et expositions.







CENTENAIRE  
DU  
PONT  
DE  
L'ABÎME

1887 - 1987



## POMPIERS .



- Les Sapeurs Pompiers communiquent:

A partir du 10/05/87 le N° d'appel sera le 50 52 51 27 , en cas d'indisponibilité du téléphone un bouton d'appel est installé dans le hall de la Mairie (entrée Est), brisez la vitre et appuyez.

Téléphone du Chef de Corps: 50 52 50 40.



# ASSOCIATION FAMILIALE

L'Association Familiale, coté cour...

Comme chaque année, notre Association a présenté à ses membres la carte d'adhésion. Et comme chaque année cette démarche s'est heurtée à quelques réticences, surtout chez nos amis lecteurs, fidèles de la bibliothèque.

Il faut bien le dire, les responsables avaient sérieusement augmenté le prix de cette participation qui passait de 45 F à 60 F par famille et pour l'année. Dès lors, deux questions nous étaient posées :

- Pourquoi rendre cette carte obligatoire, y compris pour ceux qui ne participent qu'à une seule activité ?
- Le prix de cette carte est-il justifié ?

Comme son nom l'indique, le souci prioritaire de notre association, c'est la Famille. Toutes les Associations Familiales Rurales locales comme la nôtre, sont regroupées en une Fédération qui s'emploie à défendre les intérêts des familles, à tous les niveaux. Du plus grand nombre d'adhérents dépend le "poids" de cette Fédération. D'autre part, dans toute association, il faut être membre pour être admis à participer. Une association ne peut pas faire "commerce" de ses activités.

Une bonne part (34 F) du prix de votre carte va à la Fédération. Cet argent constitue la principale ressource de cet organisme et permet en outre de rémunérer les permanents. Avant 87, la carte représentait donc un revenu bien mince pour notre propre association, mais, par contre, certaines de nos activités étaient lucratives ; c'était le cas de notre choucroute annuelle, rendez-vous sympathique de la plupart des adhérents et en même temps, forme de participation. Choucroute désormais boudée, bénéfice de la dernière, environ...250 F!

La danse et la gymnastique furent pendant plusieurs années des disciplines qui "emplissaient" notre caisse, nous permettant la réalisation de projets intéressants : voyage des ados à Paris, renouvellement de la bibliothèque, achat de tables de ping-pong par exemple. Augmentation des salaires des professeurs, charges sociales trop lourdes et, pour différentes raisons, fréquentation des cours en baisse sensible, sont autant de facteurs qui ont rendu cette activité déficitaire.

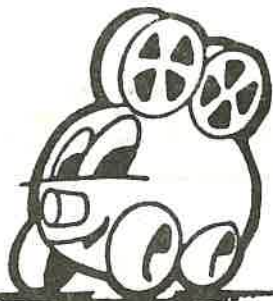
Où prendre l'argent et comment faire participer les membres de l'A.F.R. pour faire face à nos charges ? L'augmentation du prix de la carte est une des solutions. Elle nous permet de réaliser le projet sur lequel nous avons mis l'accent cette année : développer l'enseignement de la musique pour les enfants, en aidant financièrement l'association "La Clef des Champs" d' Héry. A ce propos, nous nous félicitons du succès emporté par le concert donné le 24 avril en l'Eglise de Cusy... encourageant !

Vous avez besoin de l'Association Familiale Rurale, l'Association Familiale Rurale a besoin de vous. Alors, vite, si ce n'est fait ADHEREZ et puis, si nous avons été très convainquants, surtout ne sollicitez pas une deuxième carte, mais certains de nos animateurs sont là depuis bien longtemps, alors un petit coup de main... "ce s'rait pas d'refus" !

Le Bureau

**CINEMA  
ITINÉRANT  
DES PAYS  
DE SAVOIE**

**CLASSE  
ART et ESSAIS**



**CINEBUS**

C I N E M A

Le 1er avril 1986, CINEBUS projetait le premier film au Foyer Communal grâce à la Municipalité qui a offert l'écran et la cabine de projection.

Depuis, tous les quinze jours, en soirée, des habitants de CUSY et des environs, fidèles spectateurs, ont la chance de voir de bons films très récents. (Mission, Manon des Sources, Thérèse etc...) D'autre part, une fois par mois une séance est réservée aux enfants.

L'information est faite régulièrement tous les deux mois par l'intermédiaire du facteur qui dépose dans chaque boîte aux lettres le programme des films qui seront projetés un jeudi sur deux, à partir de 20 heures 30.

Voici le programme\* de cet été:

- jeudi 16 juillet : Le Nom de la Rose
- Jeudi 30 juillet : La Couleur Pourpre
- Jeudi 13 août : Stand By Me (Compte sur Moi)
- Vendredi 28 août : Greystoke ou La Légende de Tarzan.

Au 1er juillet, l'entrée sera de 20 F. ou de 15 F. si l'on possède une carte d'adhérent.

Cette activité culturelle est donc à votre disposition, à la porte de chez vous: n'hésitez pas à en bénéficier !

\* Ceux qui seraient plus particulièrement intéressés par le choix des films peuvent s'adresser à Jean-Pierre DAGAND Tél. 50 52 52 34.



# COMITE DES FETES.

---

BALOURIA : Un bilan positif pour cette soirée, puisque vous êtes venus, encore une fois, très nombreux pour applaudir les patoisants. Ceux-ci ont d'ailleurs beaucoup apprécié l'attention que le public a porté à leur prestation, et ils le remercient.

## PROCHAINES MANIFESTATIONS :

### \* 13 juillet :

Comme le veut la tradition, nous vous proposons un feu d'artifice ainsi qu'un bal gratuit.

### \* Vogue :

Pour le samedi soir, il est prévu un bal "moderne" où toutes les associations volontaires de Cusy participeront. Le dimanche soir, une sonorisation permettra à tous de danser "à la demande" aussi bien musette que moderne. Le bénéfice de la vogue servira à l'aménagement du foyer communal.

### \* Montée au Trouset :

Puisque le soleil a refait son apparition, grands et petits sont conviés à un pique-nique collectif sur la montagne. Le Comité des Fêtes vous offre boissons et saucisses. Si le beau-temps venait à nous bouder, nous aurions toujours la possibilité de nous réfugier dans un chalet entièrement rénové depuis l'année dernière. La date de cette journée n'est pas encore définie ; elle vous sera communiquée ultérieurement.